

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/40/SPCG accordant une concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti (lot n° 513)

n° 66/40/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 avril 1966

Numéro JO
n° 5 du 01/05/1966

Date du numéro
1 mai 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à M. Omar Mohamed Bourhan, membre de l'Assemblée Territoriale, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 1.217 mètres carrés, sise à Djibouti; boulevard de la Républiaue (lot n° 513) et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 867.